



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

création et reprise

Question écrite n° 54067

Texte de la question

M. Gwendal Rouillard attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur le dispositif Nacre. Le dispositif Nacre a été mis en oeuvre en 2009 dans un souci de simplification et de rationalisation des instruments à la disposition de l'État en faveur de la politique de l'emploi. Parallèlement, des acteurs associatifs, comme l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) ou le réseau Initiative France, se sont structurés pour investir le champ de l'insertion par l'économie et développer une offre de service d'accompagnement et de financement. Dans un rapport d'octobre 2013, l'IGF décrit Nacre comme un dispositif innovant, mature et robuste financièrement. Toutefois le dispositif semble s'adresser majoritairement à une population de créateurs dont les difficultés d'insertion sociale et d'accès au financement bancaire ne sont pas toujours démontrées. Par ailleurs la complémentarité du dispositif avec l'offre d'accompagnement des créateurs d'entreprise de Pôle emploi n'est pas assurée. Il n'existe par exemple, dans le cadre de l'aide à la création d'entreprise, aucune aide spécifique à l'achat de matériel. Aussi, il lui demande quelles sont les mesures envisagées afin de rendre les instruments de l'État en matière de politique de l'emploi plus complets tout en étant rationnels.

Données clés

Auteur : [M. Gwendal Rouillard](#)

Circonscription : Morbihan (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54067

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Travail, emploi et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 avril 2014](#), page 3422

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)